

Délibération DEL-B-2023-025

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 25 AVRIL 2023

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le vingt-cinq avril deux mille vingt-trois, à 17h00, le Bureau Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 26 – Quorum : 14

Présents (19) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Cécile VRIGNAUD, Christine SOULARD, Jérôme BARON, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Johnny BROSSEAU, Pierre BUREAU, Dany GRELLIER, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, Thierry MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Jean Claude METAIS, Gilles PETRAUD, Claude POUSIN, Dominique REGNIER, Philippe ROBIN

Pouvoir (1) : Sébastien GRELLIER À Johnny BROSSEAU

Absents (7) : Joël BARRAUD, Yves CHOUTEAU, Nicole COTILLON, Sébastien GRELLIER, François MARY, Claire PAULIC, Anne-Marie REVEAU

Date de convocation : 19-04-2023

Secrétaire de séance : Madame Marie JARRY

POLITIQUE DE LA VILLE

CISPD - Actions de médiation et tranquillité publique : demande de subvention FIPD

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif au fonctionnement du Bureau ;

Vu la délibération DEL-CC-2021-191 du Conseil communautaire du 09/11/2021 relative aux délégations de compétences au Bureau et au Président ;

Vu la délibération DEL-CC-2015-332 du Conseil communautaire du 22 septembre 2015 adoptant la création du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) ;

Vu la circulaire ministérielle du 23 décembre 2020 fixant la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie de prévention de la délinquance ;

Considérant l'axe 3 du plan départemental de prévention de la délinquance 2021-2024 relatif à la tranquillité publique ;

Considérant que l'assemblée plénière du CISPD du 15 avril 2021 a validé la déclinaison locale des stratégies nationale et départementale de prévention de la délinquance et prévu un axe d'intervention 3 « Améliorer la tranquillité publique » ;

Considérant l'appel à projets 2023 du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) (programme D – Prévention de la délinquance) du 2 décembre 2022 ;

Le FIPD a vocation à soutenir, entre autres, les actions de prévention relatives à l'intervention des médiateurs sociaux dans les espaces publics.

Dans ce cadre, et en lien avec la politique de prévention et de sécurité de la délinquance développée par le CISPD, il est proposé de répondre à l'appel à projets du FIPD en sollicitant un montant de 6 200€ pour les actions mises en place par le médiateur de la tranquillité publique (nota : 6 222€ ont été obtenus en 2022).

Dépenses	TTC	Recettes		%	Etat avancement subventions
Dépenses éligibles	40 000€	Subventions	6 200€		
Temps de travail	36 400€	Préfecture 79 - FIPD	6 200€	15.5 %	A solliciter
Charges fixes de fonctionnement (fluides, frais de téléphonie...)	3 600€				
	40 000€	Autofinancement	33 800€		
		AGGLO2B	33 800€		
TOTAL	40 000€		40 000€	100,00%	

Intervenant en priorité sur la ville de Bressuire et son quartier prioritaire, en complémentarité des forces de l'ordre et des acteurs sociaux, les activités du médiateur de la tranquillité publique consistent à :

- conduire une médiation préventive par une présence dans les espaces publics, notamment ceux repérés à risque,
- contribuer à lutter contre les incivilités,
- réguler les conflits par le dialogue,
- faciliter les liens entre les usagers et dans les espaces publics,
- orienter et faciliter l'accès des usagers aux services publics,
- participer à une veille sociale de territoire.

Ses motifs d'intervention sont divers : alcoolisation sur la voie publique, circulation dangereuse en vélo, descentes de bus au cours desquelles il y a des incivilités, non-respect des lieux et espaces...

En 2023, sa présence sera de nouveau renforcée sur le quartier politique de la ville ainsi qu'au sein et aux abords de la Cité de la Jeunesse et des Métiers.

Il participera également aux travaux initiés dans le cadre de la politique de la ville (Gestion Urbaine de Proximité, rencontre partenaires...).

Le bureau communautaire, est invité à :

- **répondre à l'appel à projets 2023 du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) et de solliciter une subvention de 6 200€ pour les actions mises en place par le médiateur de la tranquillité publique ;**
- **autoriser le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le bureau adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **- 2 MAI 2023**

Notifié ou publié le **- 2 MAI 2023**

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.

